

SOMMAIRE

■ Relations de Place

- Le CNMP : mise en route des GT « Accessibilité » et « Fiduciaire »
- Mayotte : la robustesse de la filière fiduciaire après le passage du cyclone Chido
- L'enquête de l'observatoire permanent de la qualité (OPQ)

■ Europe

- La nouvelle enquête sur les habitudes de paiement des consommateurs européens (SPACE III)
- La BCE a communiqué les deux thèmes finalistes pour la nouvelle gamme de billets (ES3) et sur les motifs envisagés pour illustrer ces thèmes

■ « Vu d'ailleurs »

- La stratégie des moyens de paiement irlandaise
- L'utilisation des espèces dans les pays nordiques

Édito : le mot du Directeur des Études et de la Surveillance des Paiements



Chères lectrices, chers lecteurs,

Cette première édition de la *Lettre du fiduciaire* de l'année 2025 est l'occasion de vous présenter plusieurs articles évoquant à la fois notre stratégie nationale des moyens de paiement, les évolutions récentes touchant le domaine fiduciaire en Europe et, enfin, dans la rubrique « Vu d'ailleurs », un focus sur plusieurs stratégies fiduciaires de pays qui ont attiré notre attention.

Dans le sillage de la nouvelle stratégie nationale des moyens de paiement 2025-2030, que nous vous avons présentée lors du précédent numéro de la *Lettre du fiduciaire*, les deux premiers groupes de travail s'intéressant le plus à la filière fiduciaire ont tenu leurs premières réunions au cours du semestre écoulé. Ce numéro est aussi l'occasion de revenir sur une réussite collective forte : en effet, après le passage du cyclone Chido à Mayotte fin décembre, la filière fiduciaire a de nouveau fait la preuve de sa résilience et de sa solidarité face à la survenance d'une catastrophe naturelle d'une sévérité rarement atteinte. Je remercie vivement tous les acteurs qui ont permis d'améliorer la situation sur l'île, dans des délais extrêmement contraints. De façon beaucoup plus générale, la bonne coopération entre la Banque de France et

l'ensemble de la filière fiduciaire a aussi été confirmée dans les résultats de l'enquête de l'Observatoire Permanent de la Qualité (OPQ), qui montre le maintien d'un haut niveau de satisfaction des services fournis par la Banque de France.

Nous sommes heureux de pouvoir partager les résultats de l'enquête sur les habitudes de paiement des consommateurs européens (SPACE III) rapportés à la France. Un bulletin de la Banque de France spécifiquement consacré à ce sujet a été publié le 25 février 2025. L'actualité fiduciaire européenne a aussi été marquée par la communication de la BCE sur la potentielle nouvelle gamme de billets (ES3) en dévoilant les motifs qui permettront d'illustrer les deux thèmes finalistes. Un grand concours de graphisme va être lancé cet été pour permettre aux gouverneurs de l'Eurosystème de choisir, fin 2026, le design des futurs billets.

Enfin, nous vous présentons la stratégie nationale des moyens de paiement irlandaise, annoncée quasiment en même temps que la nôtre et qu'il est intéressant de comparer à notre stratégie. Le dernier article de cette parution concerne également des aspects de stratégie, celle des pays nordiques, qui, après avoir montré une forte préférence pour les moyens de paiement numériques, ont fait évoluer leur doctrine pour la rééquilibrer quelque peu en faveur des espèces.

En vous souhaitant à tous une bonne lecture !

Alexandre Stervinou

Le CNMP : mise en route des GT « Accessibilité » et « Fiduciaire »

Le dernier numéro de la Lettre du fiduciaire (n°18) avait abordé la stratégie nationale des moyens de paiement, officialisée par le CNMP le 11 octobre 2024. Les grandes orientations de cette stratégie sont maintenant amenées à être déployées au sein des différents groupes de travail (GT) chargés de mettre en œuvre cette stratégie, dans le cadre de la feuille de route adoptée par le CNMP plénier du 28 novembre 2024. Concernant les moyens de paiement fiduciaires, deux GT sont particulièrement en charge des espèces : le GT « Accessibilité » et le GT « Fiduciaire ».

La feuille de route du **GT « Accessibilité »**, qui porte sur les espèces mais aussi sur les moyens de paiement scripturaux, se fonde sur les orientations suivantes :

- Renforcer l'acceptabilité et l'accessibilité des différents moyens de paiement (objectif 3 de la stratégie des moyens de paiement) ; la réalisation de cet objectif va notamment passer par la préservation d'un haut niveau d'accessibilité aux espèces pour les particuliers via un réseau suffisant de points de distribution, et d'acceptabilité par le respect du cours légal des espèces, dans le cadre renouvelé du futur règlement UE sur le cours légal des billets et des pièces en euros. Le GT va aussi accompagner la mise en œuvre de la directive européenne « accessibilité » de 2019 et veiller au respect de la Charte du CNMP du 4 octobre 2022. Ces deux textes ont pour objectif de garantir l'accessibilité aux différents moyens de paiement pour tous les citoyens, y compris ceux en situation de handicap ;
- Améliorer l'empreinte carbone et environnementale des paiements de détail (objectif 5) qu'ils soient scripturaux ou fiduciaires ;
- Encourager le développement des services de retrait d'espèces chez les commerçants comme alternative aux points d'accès traditionnels (DAB), notamment dans le cadre du futur paquet européen sur les services de

paiement « DSP3-RSP1 ». Ce développement nécessite par ailleurs le déploiement d'un dispositif adéquat pour éviter la remise en circulation de contrefaçons.

La feuille de route du **GT « Fiduciaire »** se fonde quant à elle sur les orientations suivantes :

- Lutter contre la fraude et maintenir un haut niveau de sécurité des paiements (objectif 1) ; la réalisation de cet objectif va notamment passer par la mise en place et le suivi des outils de e-learning sur la lutte contre la contrefaçon ;
- Garantir la robustesse et la résilience de la filière des paiements (objectif 2) ;
- Répondre aux enjeux opérationnels de la filière fiduciaire (objectif 8) ; cet objectif comprend notamment la qualité des espèces en circulation, la coopération des acteurs de la filière et l'accompagnement d'une potentielle nouvelle gamme de billets (ES3).
- Pérenniser un pôle public de production fiduciaire aux niveaux national et Eurosysteme (objectif 14) ; cet objectif concerne la construction de la nouvelle imprimerie à Vic-le-Comte (projet Refondation) et la modernisation des sites de production de la Monnaie de Paris.

Mayotte : la robustesse de la filière fiduciaire après le passage du cyclone Chido

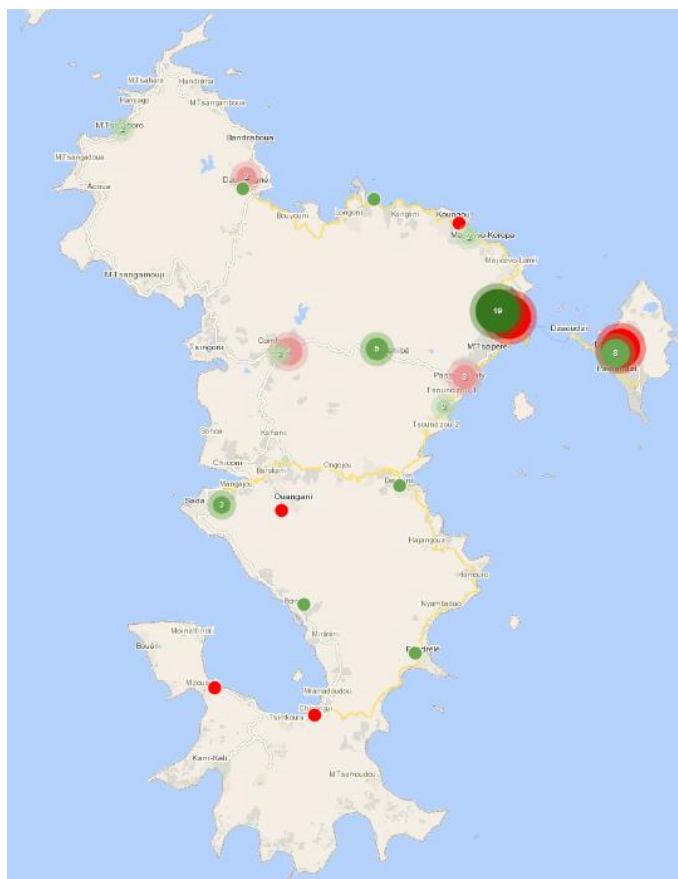
Le samedi 14 décembre 2024, un épisode de cyclone tropical intense a violemment frappé Mayotte, avec en particulier des vents à 250 km/h au nord de l'île. L'état de calamité naturelle exceptionnelle a alors été activé, dispositif qui n'avait encore jamais été utilisé.



Des dégâts considérables ont affecté les routes, la distribution de l'électricité et les réseaux de communication. Ces trois éléments ont été au centre de l'attention afin de préserver un accès minimum aux espèces et rétablir dans les meilleurs délais des conditions d'accès aux espèces satisfaisantes.

La Banque de France a pris l'initiative dans les jours qui ont suivi la catastrophe de réunir une cellule de crise de la Place fiduciaire (CCP-F) rassemblant les principales banques, les transporteurs de fonds, le Groupement Cartes Bancaires (GCB), l'IEDOM, la Direction générale du Trésor et la cellule de crise interministérielle du gouvernement. Cette CCP-F, qui s'est réunie quotidiennement au pic de la crise, s'est montrée très efficace et a notamment permis de répondre au défi du versement des prestations sociales début janvier. De ce point de vue, les craintes ont pu être levées grâce à des mesures d'alimentations exceptionnelles et anticipées de DAB dans les jours précédents le versement des aides. L'usage de la cartographie dynamique des DAB en fonctionnement (par exemple, ci-dessous, avec, en rouge, les DAB Hors

Service et, en vert, les DAB opérationnels, fin décembre 2024), proposée par la Banque de France, a permis d'avoir une vision synthétique quotidienne du parc de DAB.



Il convient de souligner que dans les premiers jours suivant la catastrophe, les espèces étaient toujours distribuées, contrairement aux moyens de paiement électroniques complètement hors-service en raison de l'interruption quasi-totale de la fourniture d'électricité et de services de télécommunication.

La privation d'électricité et de réseau de communication (Internet et téléphone) a en effet été au cœur de la problématique d'accès aux moyens de paiement. Concernant la fourniture d'espèces, les groupes électrogènes ont permis de parer à l'urgence et de maintenir en fonctionnement quelques DAB « critiques ». Cependant, ils se sont rapidement révélés insuffisants pour satisfaire les besoins à l'échelle de l'île. Ces défis sont systémiques, puisque la dépendance aux réseaux de communication vaut non seulement pour le fonctionnement opérationnel des DAB, des agences, mais aussi pour les transporteurs de fonds qui, pour des raisons de sécurité, ne peuvent faire leur tournée sans un GPS fonctionnant sur tout le trajet et ont également rencontré des difficultés pour s'approvisionner en carburant de façon prioritaire aux stations-services.

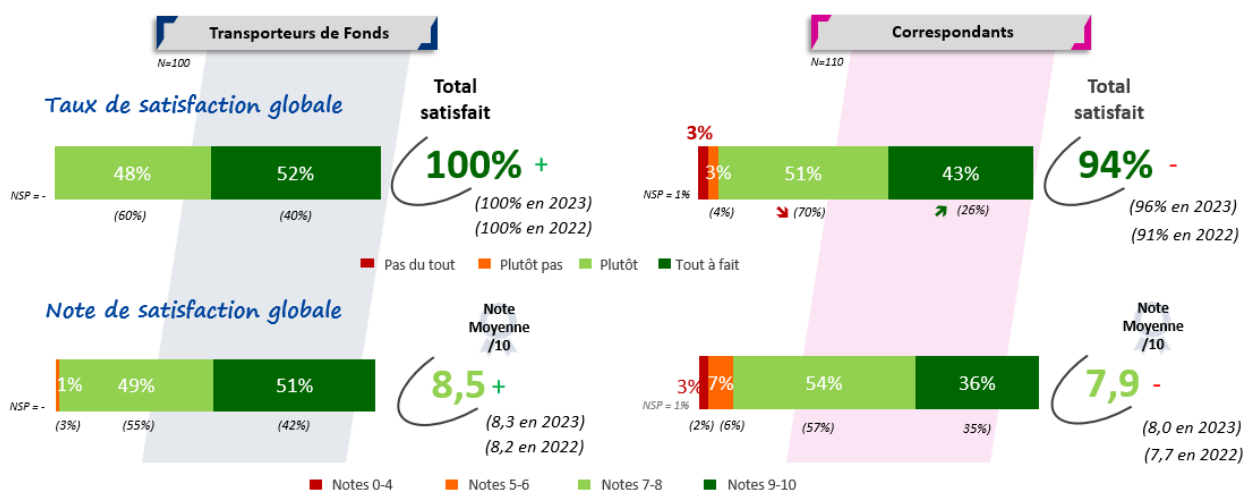
La coopération de l'ensemble des acteurs de la filière fiduciaire a permis de trouver des solutions de contournement pour rouvrir des agences et remettre en fonctionnement des DAB en un temps très court. Ainsi, à peine deux semaines après le passage du cyclone, la fourniture d'espèces était de nouveau possible quasiment partout dans l'île dans des délais de route raisonnables. Les transporteurs de fonds, les établissements bancaires et GCB ont démontré un sens particulièrement aigu de leur solidarité envers les populations sinistrées.

Le fonctionnement de la CCP-F, qui avait déjà fait ses preuves lors de différentes crises de ces dernières années, a montré une grande fluidité dans les échanges d'informations. Chaque acteur a joué le jeu de la transparence pour œuvrer dans l'intérêt des Mahorais. Les données quotidiennes du réseau GCB, la remontée du terrain des agences bancaires et les problématiques rencontrées par les transporteurs de fonds ont permis, de façon extrêmement pragmatique, de rétablir rapidement un accès aux espèces satisfaisant.

L'enquête de l'observatoire permanent de la qualité (OPQ)

La Banque de France a présenté, pour l'année 2024, d'excellents résultats concernant la satisfaction de ses partenaires fiduciaires sur les services qu'elle propose.

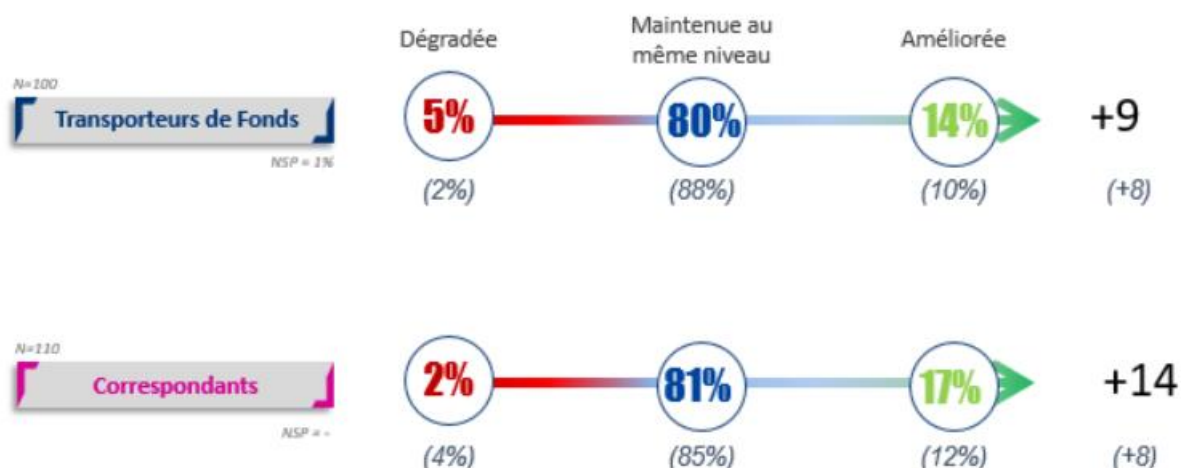
La Banque de France tient à remercier les 100 répondants venant des entreprises de transport de fonds et les 110 correspondants des établissements bancaires sollicités lors de cette enquête, menée du 14 octobre au 14 novembre 2024, et qui ont pris le temps de répondre aux questions de l'institut CSA.



D'une manière générale, les résultats obtenus reflètent la qualité du service fourni par la Banque de France aux acteurs de la filière fiduciaire puisque 97% des personnes sondées se montrent satisfaites (98% en 2023). Ce ratio est même de 100% pour les transporteurs de fonds. Cette année encore, l'image de la Banque de France auprès de ses partenaires reste donc excellente. 97% des personnes interrogées lui font confiance et estiment qu'elle effectue un travail fiable et objectif.

La relation client avec les interlocuteurs de la Banque de France

Le résultat du sondage a notamment démontré l'expertise de la Banque de France (8,6/10), sa disponibilité (8,4/10) et son écoute (8,4/10). Voir ci-dessous la variation de la note attribuée, entre les enquêtes 2023 et 2024 :



Pour plus de 14% des acteurs contactés, la relation client avec les interlocuteurs de la Banque de France s’est améliorée entre 2023 et 2024. Moins de 5 % seulement estiment qu’elle s’est dégradée.

La capacité de la Banque de France à bien coordonner des cellules de crise a été soulignée. Les partenaires ont notamment mis en avant les informations diffusées lors de ces instances ainsi que la gestion des évènements imprévus.

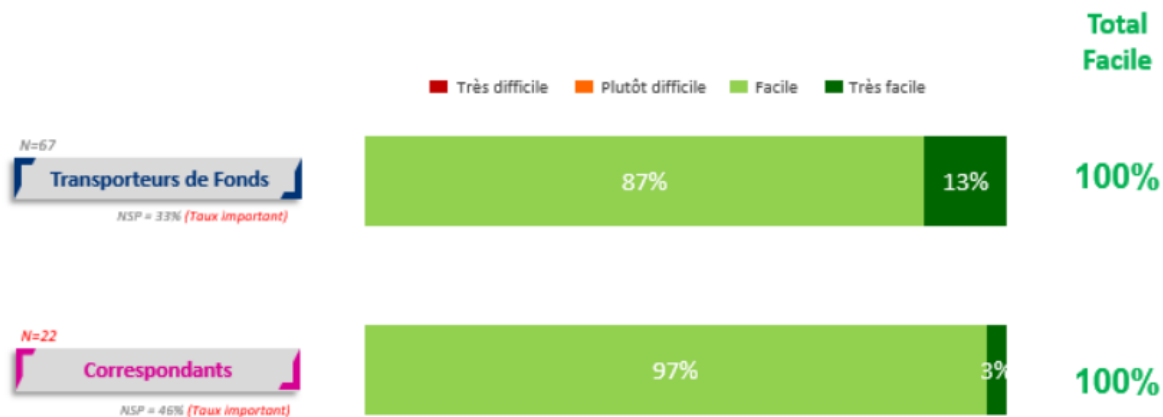
Les prestations logistiques

Les notes de satisfaction permettent d’apprécier le niveau des prestations logistiques fournies par la Banque de France : 8,6/10 pour les transporteurs de fonds et 8,7/10 pour les établissements bancaires. Cette année encore, les personnes interrogées ont mis en avant la disponibilité, la qualité et les procédures de conditionnement des billets.

Concernant le point spécifique des opérations réalisées aux guichets de la Banque de France, les transporteurs de fonds ont octroyé une note moyenne de 8,7/10.

Pour l’utilisation du portail INTEROP, le degré de satisfaction est resté constant par rapport à l’année passée (7,6/10). Des progrès ont été soulignés sur l’ergonomie du site. Les utilisateurs interrogés aimeraient cependant une meilleure gestion de la fonction recherche.

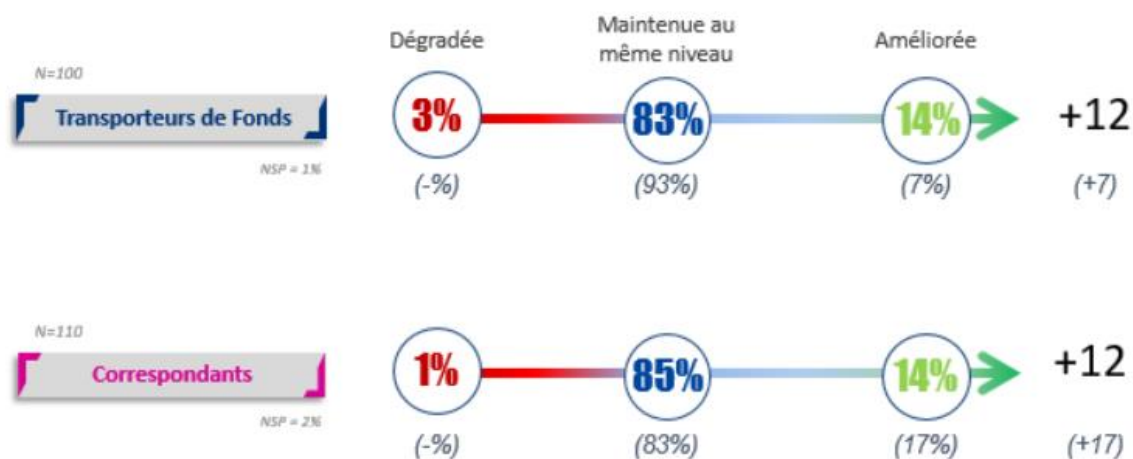
Enfin, cette année, l’enquête a pu évaluer la gestion automatisée des stocks auxiliaires de billets (SAB). Aucune problématique n’a été relevée sur cette automatisation, qui facilite la gestion des SAB. 100% des répondants considèrent la gestion de cette automatisation « facile », voire « très facile », à la fois pour les transporteurs de fonds et les correspondants.



L’information et la communication

Sur les sujets d’information et de communication, le niveau de satisfaction reste élevé. Les interlocuteurs ont notamment souligné positivement : l’organisation des réunions de place (fréquence, informations diffusées) et la Lettre du fiduciaire.

Les transporteurs de fonds, comme les correspondants des établissements bancaires, ont très bien noté la clarté des rapports et les conditions de déroulement des missions de contrôle.



Pour 14% des transporteurs de fonds ainsi que des correspondants, la qualité de l'information délivrée et la communication se sont améliorées par rapport à 2023.

En conclusion, la Banque de France conserve une très bonne image auprès des partenaires utilisateurs des services fiduciaires, transporteurs de fonds et établissements bancaires. Elle est considérée comme une institution de confiance, qui effectue un travail fiable et objectif. L'automatisation de la gestion des SAB, qui rend la gestion des stocks facile, a été saluée à l'unanimité. Pour 2025, la Banque de France s'attache naturellement à perfectionner les points résiduels ne donnant pas entière satisfaction, notamment auprès des correspondants en réponse à leur ressenti d'une implication moindre dans certains services (cellule de crise, utilisation des prestations logistiques, portail INTEROP...).

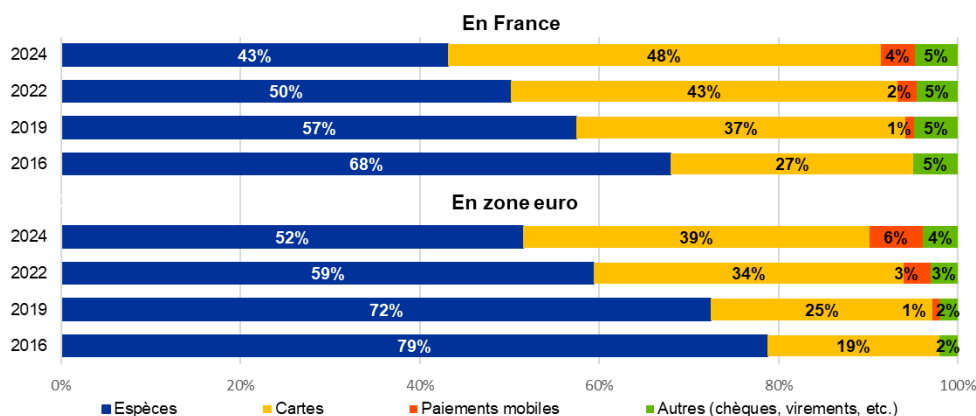
La nouvelle enquête sur les habitudes de paiement des consommateurs européens (SPACE III)

La BCE a publié en décembre 2024 les résultats de son **enquête sur les habitudes de paiement des consommateurs européens (SPACE 2024)** à partir des résultats de plus de 40 000 répondants en zone euro, dont 5 000 Français. Cette large enquête fournit ainsi les dernières statistiques sur la répartition des moyens de paiement aux points de vente (POS), par localisation d'achat, de même que la perception des avantages et des inconvénients des espèces et de la carte.

L'analyse effectuée sur les données françaises SPACE 2024 aboutit à plusieurs conclusions au regard de l'utilisation des espèces par les consommateurs français :

- En France, la part des espèces dans les paiements aux points de vente parmi les autres moyens de paiement se contracte de 7 points de pourcentage (pp) sur la période 2022-2024, atteignant 43% du nombre total de transactions aux POS (volume). La carte dépasse pour la première fois les espèces en nombre de transactions.
- L'usage des espèces en France se place en-dessous de la moyenne de la zone euro (52%). Sur la période 2016-2024, les tendances française et zone euro sont proches, avec une contraction de la part des espèces aux points de vente de respectivement 25pp et 27pp.

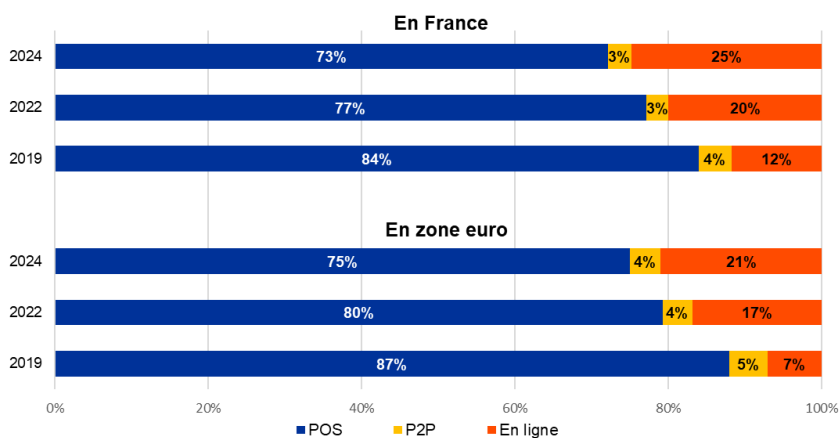
Répartition des moyens de paiement aux points de vente (en volume)



Source : Banque centrale européenne, enquêtes SUCH en 2016 et SPACE en 2019, 2022 et 2024.

- Plus globalement, les transactions dans les POS ne représentent plus qu'un peu moins de trois quarts du total des transactions en 2024, laissant une part grandissante aux paiements effectués en ligne (à 25%, soit deux fois plus qu'en 2019).
- En zone euro, la dynamique constatée de la digitalisation des paiements est plus prononcée qu'en France puisque la part des paiements en ligne a été multipliée par 3 entre 2019 et 2024, avec un point de départ beaucoup plus réduit en termes d'usages numériques.

Répartition des types de paiements (en volume)



Source : Banque centrale européenne, enquêtes SPACE en 2019, 2022 et 2024.

Parmi les divers thèmes abordés par l'enquête, des questions spécifiques sur la préférence pour les espèces et ses critères d'appréciation, la perception de l'accessibilité et l'acceptation des espèces et la thésaurisation montrent que :

- La préférence déclarée pour les espèces se stabilise à 14% en 2024. Elle demeure toutefois loin derrière celle pour la carte bancaire (62 %) et se situe en-deçà de la moyenne européenne (22%). Les avantages perçus pour les espèces par rapport à la carte bancaire en France ont peu évolué entre 2022 et 2024, à l'exception du critère « règlement immédiat » qui perd 6 points de pourcentage (pp) auprès des consommateurs français : les paiements électroniques gagnent en instantanéité et les espèces se distinguent moins de ce point de vue.

- La perception de facilité d'accès au retrait d'espèces se maintient à un niveau très élevé en France (à 91% pour les catégories « très facile » et « facile » en 2024), contre 89% pour la zone euro. En matière d'acceptation des paiements en espèces, 6% des consommateurs français se sont vu refuser un paiement en espèces lors d'un achat aux POS.
- En 2024, 26% des sondés déclarent conserver des espèces à leur domicile à des fins de thésaurisation et près d'un tiers de ces derniers déclare conserver moins de 100 EUR. Sur la période 2022-2024, si les Français sont de moins en moins nombreux à thésauriser, en revanche ceux qui le font conservent des montants plus importants (-5pp pour les réserves de moins de 100 EUR et +7pp pour les réserves supérieures à 100 EUR).

Enfin, un travail statistique approfondi sur les déterminants de l'utilisation des espèces par les consommateurs français montre que :

- La propension à régler un achat en espèces d'une personne âgée de 40 ans ou plus est significativement plus forte que pour une personne de 18 à 39 ans.
- La propension à régler ses achats en espèces est plus forte dans les commerces de tous les jours, vendeurs ambulants ou sur les marchés. À l'inverse, les achats dans les magasins de biens durables, dans les hôtels ou le paiement de prestations de services sont moins souvent réalisés en espèces.
- Par ailleurs, plus le montant de la transaction est bas, plus cette transaction est réglée en espèces.

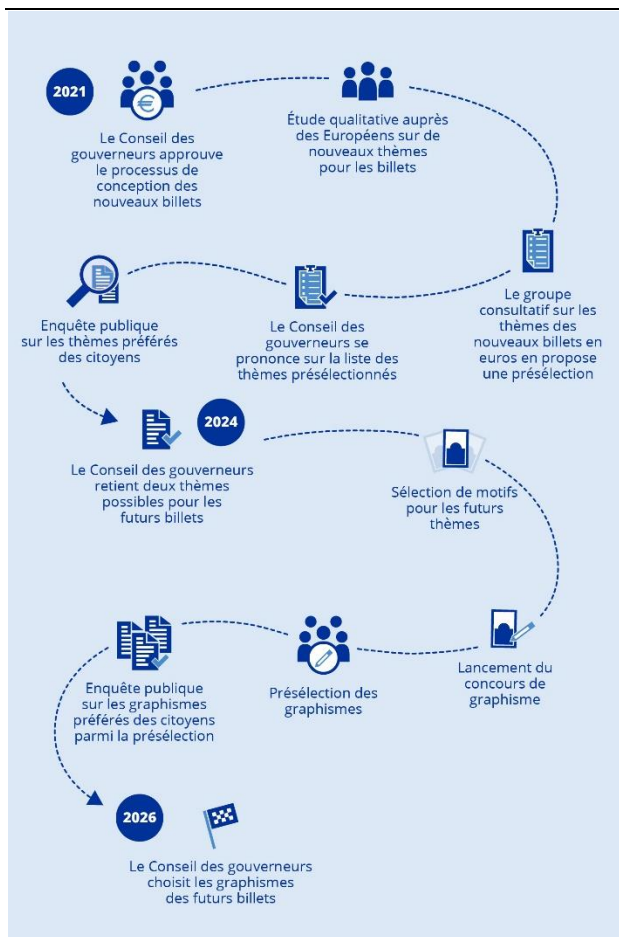
Une analyse a également porté sur les spécificités régionales. De façon assez générale, on observe peu d'hétérogénéité entre les différentes régions françaises et donc peu d'écarts par rapport à la moyenne nationale, et ce pour la très grande majorité des questions posées dans l'enquête.

Lien vers le Bulletin Banque de France du 25 février : [Les Français continuent d'apprécier les espèces, même si leur usage se réduit au profit des paiements par carte et mobile | Banque de France](#)

La BCE a communiqué les deux thèmes finalistes pour la nouvelle gamme de billets (ES3) et sur les motifs envisagés pour représenter ces thèmes

Le 31 janvier 2025, la Banque centrale européenne (BCE) a franchi une nouvelle étape dans la conception des futurs billets en euro en sélectionnant les motifs des deux thèmes finalistes : « **La culture européenne : un héritage commun** » et « **Fleuves et oiseaux : force et diversité** ».

Pour rappel, en 2021 le Conseil des Gouverneurs a approuvé le processus de conception des nouveaux billets. En 2023, la BCE et le Conseil des Gouverneurs se sont appuyés sur les résultats d'enquêtes publiques et les recommandations d'experts issus de divers horizons pour choisir ces deux thèmes finalistes. Plus de **365 000 citoyens européens** ont participé à ces consultations, témoignant d'un vif intérêt pour l'évolution des billets en euro. À partir de ces deux thèmes, la BCE s'est attachée à préciser les motifs à représenter sur les billets pour les illustrer. Cette décision marque une avancée majeure dans le processus de refonte des billets, qui vise à refléter l'identité commune des Européens tout en intégrant des éléments de leur patrimoine culturel et naturel.



Deux thèmes finalistes pour incarner l'Europe

Les futurs billets mettront en lumière l'un des deux thèmes retenus :

- son **héritage culturel partagé** à travers des portraits de personnalités européennes (recto) et des scènes de vie européennes (verso) ;
- la **richesse de son environnement naturel**, avec sa faune et sa flore (recto) et les institutions européennes qui incarnent l'Europe (verso).

1. La culture européenne : un héritage commun

Ce thème célèbre l'histoire culturelle de l'Europe à travers des figures emblématiques et des scènes de la vie quotidienne. Chaque billet mettrait en avant une personnalité européenne qui a marqué son époque et une illustration représentant une activité culturelle.

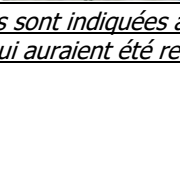
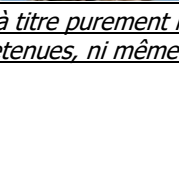
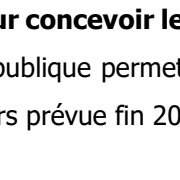
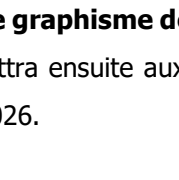
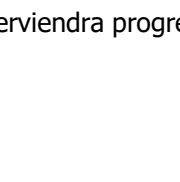
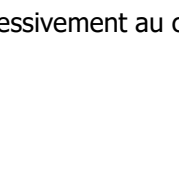
culturelle.

Valeur	Recto – Personnalité	Verso – Illustration	
5 €	Maria Callas (arts du spectacle)	Artistes de rue en représentation	
10 €	Ludwig van Beethoven (musique)	Un chœur d'enfants lors d'un festival	
20 €	Marie Curie (éducation et recherche)	Une enseignante entourée d'élèves	
50 €	Miguel de Cervantes (littérature)	Scène de lecture en bibliothèque	
100 €	Léonard de Vinci (art et science)	Visite d'une exposition artistique	
200 €	Bertha von Suttner (paix et engagement)	Scène de convivialité dans un jardin public	

NB : les images sont indiquées à titre purement illustratif et ne correspondent pas à des images qui auraient été retenues, ni même proposées

2. Fleuves et oiseaux : force et diversité

Ce second thème met en avant **les écosystèmes naturels européens** en suivant le cycle de vie d'un fleuve, depuis sa source jusqu'à la mer. À chaque étape, un oiseau symbolique de cet écosystème est représenté, tandis que des institutions européennes figurent sur le verso des billets.

Valeur	Recto – Paysage et oiseau	Verso – Institution européenne		
5 €	Source de montagne & passereau	Parlement européen		
10 €	Chute d'eau & martin-pêcheur	Commission européenne		
20 €	Vallée encaissée & guêpiers d'Europe	Banque centrale européenne		
50 €	Méandres d'une rivière & cigogne blanche	Cour de justice de l'UE		
100 €	Embouchure & avocette	Conseil européen et Conseil de l'UE		
200 €	Paysage marin & fou de Bassan	Cour des comptes européenne		

NB : les images sont indiquées à titre purement illustratif et ne correspondent pas à des images qui auraient été retenues, ni même proposées

Les prochaines étapes : un concours de design en 2025

En 2025, la BCE va organiser un **concours** ouvert aux designers européens **pour concevoir le graphisme des futurs billets**, sur la base des motifs retenus ci-dessus. Une nouvelle consultation publique permettra ensuite aux citoyens d'exprimer leurs préférences avant la décision finale du Conseil des gouverneurs prévue fin 2026.

La production des billets pourra alors être préparée et la mise en circulation interviendra progressivement au cours d'un processus s'étendant sur plusieurs années.

Des billets plus sûrs, durables et inclusifs

Au-delà de la dimension esthétique, la BCE ambitionne de renforcer la sécurité des billets pour lutter contre la contrefaçon, mais aussi d'améliorer leur soutenabilité, en réduisant leur empreinte environnementale. L'accessibilité sera également une priorité, avec des éléments facilitant leur utilisation par les personnes malvoyantes. Avec ces motifs revisités, la BCE entend inscrire la monnaie unique dans une démarche moderne, inclusive et respectueuse de l'environnement dans sa fabrication.

La stratégie des moyens de paiement irlandaise

Après une phase de consultation publique de décembre 2023 à février 2024, le Ministre des Finances irlandais a présenté le 15 octobre 2024, à la Banque Centrale d'Irlande (CBI), la [nouvelle stratégie nationale des moyens de paiement](#) pour 2025-2030.



Elle s'organise autour de **4 axes stratégiques**, 6 thématiques, 16 objectifs et 26 actions. Pour chaque action, un responsable est désigné et un agenda déterminé.

Accessibilité et choix dans les moyens de paiement

- Promouvoir des options de paiement auprès des consommateurs et des petites entreprises.

Sécurité et résilience

- Renforcer la sécurité des systèmes de paiement et rendre plus résilients les acteurs du système.

Innovation et inclusion

- Renforcer l'interopérabilité et l'inclusion dans les moyens de paiement.

Durabilité et efficience

- Concevoir des solutions de paiement qui tiennent compte de la balance coûts/bénéfices et de l'environnement.

La nouvelle stratégie a été annoncée dans un contexte général marqué par le repli des espèces comme moyen de paiement depuis quelques années¹. **Les espèces font l'objet d'une thématique spécifique (« le rôle des espèces à l'avenir »), comprenant trois objectifs** : faciliter l'acceptabilité des espèces, veiller à l'application du futur règlement européen sur le cours légal et publier un rapport national annuel sur la filière fiduciaire s'appuyant sur la nouvelle approche.

Dans les faits, **les commerces ne pourraient plus placer de panneaux indiquant qu'ils n'acceptent pas les espèces** dans ou à l'entrée de leurs magasins. La CBI va mettre en place une stratégie de communication de grande ampleur pour sensibiliser les acteurs économiques au cours légal après l'adoption du futur règlement européen. Elle compte inclure toutes les parties prenantes impliquées dans la filière fiduciaire, y compris les commerces qui peuvent par ailleurs proposer un service [dit de *cashback*] permettant de retirer des espèces après avoir réalisé un achat par carte bancaire.

Une **nouvelle loi relative à l'accessibilité aux espèces et aux infrastructures fiduciaires** ([*Provision of Access to Cash Infrastructure Bill*](#)) est entrée en vigueur le 20 mai 2025. Les opérateurs indépendants de distributeurs automatiques de billets (DAB) et les transporteurs de fonds (TdF) deviendront des entités réglementées. Elle vise à garantir une infrastructure suffisante et efficace pour permettre un bon accès aux espèces. Le périmètre de la loi inclut

¹ En 2022, 13,5 milliards d'euros ont été retirés dans les DAB, contre près de 20 milliards en 2019. Le nombre d'opérations aux DAB a baissé entre ces deux dates de 45% (passant d'environ 156 millions à 87 millions d'opérations).

autant les DAB que les « points d'accès aux espèces », notamment les bureaux de poste et les agences bancaires. À cet effet, la construction d'un nouveau centre fiduciaire, plus moderne, débutera courant 2026².

Les stratégies fiduciaires irlandaise et française présentent plusieurs points de convergence :

- 1. **Focus sur la durabilité** : les deux pays mettent en avant la durabilité dans leurs axes stratégiques pour garantir une gestion responsable des espèces (comme des autres moyens de paiement).
- 2. **Importance de l'innovation** : l'anticipation, l'innovation et l'utilisation des données pour améliorer les paiements sont centrales dans les deux approches.
- 3. **Acceptabilité et accessibilité des espèces** : bien que sous différentes formes, les deux stratégies cherchent à préserver ou conforter le rôle des espèces.
- 4. **Sécurité et résilience** : la sécurité des paiements est une priorité commune, avec un accent sur la lutte contre la fraude (France) ou sur la résilience (Irlande).

Les éléments des stratégies	France	Irlande
Thématiques similaires	• Continuité des espèces • Usages innovants du quotidien	• Le rôle des espèces à l'avenir • Utilisation des données comme levier d'innovations
Axes similaires	• Confiance et durabilité • Anticipation et innovation	• Durabilité et efficacité • Innovation et inclusion
Objectifs similaires	• Garantir la robustesse et la résilience de la filière • Renforcer l'accessibilité des moyens de paiement	• Veiller à l'application du futur règlement sur le cours légal • Publier un rapport national annuel sur la filière fiduciaire • Accessibilité et choix dans les moyens de paiement

L'utilisation des espèces dans les pays nordiques

Au cours des dix dernières années, la Suède, le Danemark, la Norvège et la Finlande ont privilégié des stratégies tournées vers les moyens de paiement scripturaux et innovants. La prévalence des moyens de paiement numériques (et donc la très faible utilisation des espèces) dans ces pays s'explique, notamment, par d'excellentes couvertures internet, le haut niveau de compétences numériques de la population (mesuré par Eurostat), ainsi que des systèmes de paiement mobile fortement développés.

Ainsi, en 2023, la part des espèces dans l'utilisation des moyens de paiement y était très faible : 11% en Suède et au Danemark et 3% en Norvège selon les sondages menés par les banques centrales nationales (BCN) de ces pays auprès des ménages. En Finlande, pays de la zone euro, la part des espèces était de 19% en 2022 (selon l'enquête SPACE de la BCE), soit un niveau à la fois sensiblement plus élevé que dans les trois autres pays nordiques, mais aussi le plus faible de la zone euro. À titre de comparaison, la part des espèces en 2024 est nettement plus élevée dans la zone euro (52%) et en France (43%).

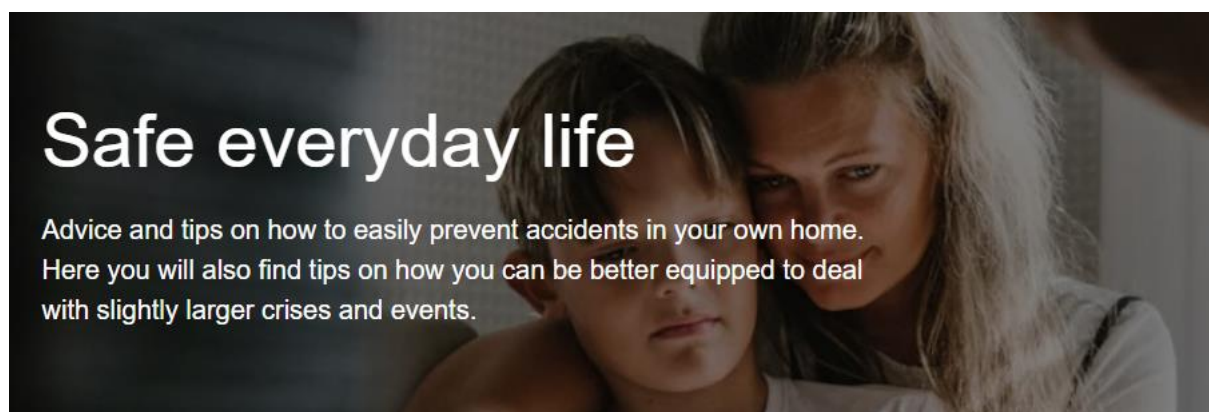
² Central Bank of Ireland, "[Central Bank confirms site purchase for new cash centre](#)", 14 février 2024.

Pourtant, parmi les décisions politiques récentes, plusieurs mesures pro-espèces (sur les volets acceptabilité et accessibilité) ont été prises dans ces pays. Par exemple, en **Suède**, le [*New Sveriges Riksbank Act*](#) adopté en 2022, qui régit les activités, l'organisation et le capital de la Riksbank, contraint désormais les six plus grandes banques du pays à assurer la continuité de leurs services fiduciaires. En conséquence de cette loi, trois nouveaux centres forts ont été ouverts (janvier 2023) et deux autres ouvriront d'ici janvier 2026. La **Norvège** a adopté le *Financial Agreements Act* (loi ordinaire relative aux accords et services financiers), qui, depuis le 1^{er} octobre 2024, impose des amendes (20 000 couronnes maximum, soit environ 1 700 euros) aux commerçants refusant les paiements en espèces.

Sur la période récente et en particulier en lien avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, **les espèces sont également vues par les pays nordiques comme un moyen de paiement résilient face aux crises et doivent être préservées à ce titre.**



Pour faire face au contexte géopolitique très tendu, les quatre pays nordiques ont lancé fin 2024 une campagne de communication recommandant à leurs populations d'utiliser et de conserver davantage d'espèces. Des brochures ont été mises à disposition du grand public par les ministères de l'intérieur. Celles-ci se présentent comme des *guides de bonne pratique* en cas de situation de crise. Les autorités suédoises et norvégiennes y mentionnent que la possibilité d'effectuer des paiements de différentes manières augmente la capacité à faire face aux situations d'urgence. Elles recommandent ainsi d'utiliser les espèces plus régulièrement et de détenir en permanence une réserve de cash pour au moins une semaine, de préférence décomposée en différentes coupures.



Ci-dessus, une photo extraite de la documentation de la Direction norvégienne de la protection civile (DSB), organisme gouvernemental chargé de la sécurité publique et de la gestion des urgences en Norvège. Un guide est disponible pour expliquer au grand public comment les citoyens peuvent se préparer aux situations d'urgence.

Aussi, sur la période récente, **la part des paiements en espèces a légèrement augmenté en Suède (+2pp entre 2022 et 2023) et en Finlande (+7pp entre 2022 et 2024)**. Dans son rapport annuel sur les moyens de paiement paru en mars 2024, la Banque centrale suédoise expliquait déjà cette évolution par l'augmentation de la thésaurisation sous forme d'espèces de la part des ménages, « *dans le contexte de l'invasion russe à grande échelle de l'Ukraine* »³. Le 10 mars 2025, la Riksbank rappelait que « *la capacité de paiement du public en temps de crise et en état d'alerte doit être renforcée [...]. Les espèces sont nécessaires pour permettre à chacun de payer et de fournir un moyen de paiement supplémentaire en cas de crise ou de guerre. La Riksbank considère donc qu'il devrait y avoir une obligation générale pour les commerçants d'accepter les espèces pour les achats de biens essentiels* »⁴. Dans son rapport annuel de 2023 sur les moyens de paiement, la Banque centrale finlandaise constatait aussi une tendance similaire : « *l'utilisation des espèces a augmenté plus rapidement que prévu à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, car les gens voulaient se préparer à d'éventuelles perturbations des systèmes de paiement, en mettant des espèces de côté* »⁵.

³ “One possible explanation for the increase is that in 2023 private persons have used cash buffers withdrawn in the context of Russia’s full-scale invasion of Ukraine”, explique la Riksbank dans son [rapport de 2024 sur l’utilisation des moyens de paiement en 2023](#).

⁴ Riksbank, [The Sveriges Riksbank Act includes provisions on preparedness for payments](#), 10 mars 2025. [Voir également le rapport 2025 sur les moyens de paiement de la Riksbank, paru le 10 mars 2025.](#)

⁵ Suomen Pankki, [Banknotes and cash supply – Bank of Finland's Annual Report 2022](#)